

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUIN 2024

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Dix Juin Deux Mille Vingt Quatre**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 Juin 2024 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, Mme Michelle ECLERCY, M. Guillaume GILLES - Adjoints

Mme Fanny ABRIAT – M. Laurent LANCEREAU Conseillers Municipaux délégués

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume Autexier, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusé avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Aurélien TESTIER	M. Bernard MAUZÉ

Absents : M. Franck HUET, Mme Virginie SILLARD

Le Compte rendu de la réunion du 13 Mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Guillaume GILLES est désigné Secrétaire de séance.

### PRÉAMBULE

#### INTERVENTION DES SERVICES DE POLICE

### URBANISME

#### IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Monsieur le Maire rappelle que la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables, dite loi **APER**, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

L'article 15 de ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

La Loi permet aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR). Les ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée (L141-5-3 du code de l'énergie).

Les communes identifient par délibération du Conseil Municipal, après concertation du public, les zones choisies. L'identification des zones ne signifie pas qu'un projet ne pourra pas être autorisé à l'extérieur de la zone. De la même façon, un projet prévu dans le zonage ne sera pas forcément autorisé. Il devra respecter les dispositions réglementaires.

GRAND POITIERS a mis en place la concertation, et quelques parcelles ont été identifiées pour du solaire thermique sur bâtiments, du solaire photovoltaïque sur bâtiment, du solaire photovoltaïque au sol, du solaire photovoltaïque sur parking et de la géothermie.

**Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les zones d'accélération d'énergies renouvelables sur l'ensemble de la Commune (photovoltaïque, géothermie).**

### **ACQUISITION DE TERRAINS NATURELS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de terrains naturels, situés aux Ringettes qui appartiennent aux héritiers de Monsieur Jean DESHOULLIERES.

Il s'agit des parcelles :

- ✓ AZ 0001 de 112 832 m<sup>2</sup>,
- ✓ AZ 0002 de 20 854 m<sup>2</sup>,
- ✓ AZ 0006 de 29 619 m<sup>2</sup>

soit une surface globale de 163 305 m<sup>2</sup> (un peu plus de 16 hectares d'un seul tenant).

L'intérêt de ce terrain repose sur la proximité avec le centre-bourg, celle des zones de loisirs (stades, Domaine de Givray) et la liaison entre le bas du bourg et l'entrée du Domaine. Une surface de 16 hectares en bordure de ville représente une opportunité foncière primordiale pour la commune.

Les discussions avec la famille ont permis d'aboutir à un accord amiable de 67 000 €.

**Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'achat de ces terrains représentant une surface de 16,3 hectares au prix de 67 000 Euros.**

### **FINANCES**

#### **INSCRIPTION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que si cette acquisition est validée, elle n'était pas prévue au budget prévisionnel. Il est donc nécessaire de prévoir les crédits nécessaires pour celle-ci.

- ✓ En dépenses d'investissement : Programme 0180 Acquisitions foncières + 75 000 €
- ✓ En recettes d'investissement : Emprunt + 75 000 €

**Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'inscription de ces crédits supplémentaires pour l'achat des terrains naturels visés ci-dessus.**

### **REPRISE D'UNE CONCESSION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne qui avait acheté une concession en 2013, souhaite maintenant la rétrocéder à la commune. Il est proposé de reprendre cette concession au prix de 236,80 €.

**Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le rachat de cette concession pour un prix de 236,80 Euros.**

### **DÉLIBÉRATIONS DIVERSES**

#### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DE LA SALLE DE L'ANTIQUAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Association « Le Café de Ligugé » de bénéficier de la location de la grande salle de l'Antiquaire. L'Association souhaite y recréer et y développer un lieu de convivialité, de rencontres, de distraction en centre bourg.

À ce titre, la collectivité propose une location adaptée au statut d'Association et qui prendra en considération la démarche de partenariat entre les deux parties pour l'animation locale.

Il est donc proposé une location de type convention d'occupation précaire entre la Commune de Ligugé et l'Association pour une année à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 et qui pourra également être reconduite. Le loyer mensuel serait de 600 € mais en compensation de l'animation proposée par l'Association, une subvention exceptionnelle de lancement de 3 000 € serait attribuée, pour 2024.

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec l'Association « Le Café de Ligugé » pour un loyer mensuel de 600 Euros et à leur verser une subvention exceptionnelle de 3 000 Euros.**

## COMMISSIONS COMMUNALES

### PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

### COMMUNAUTÉ URBAINE DE GRAND POITIERS

Monsieur le Maire donne le compte rendu des réunions communautaires de Grand Poitiers Communauté urbaine et Monsieur COUSIN celui pour le Syndicat du Plan d'Eau de la Filature.

### CALENDRIER DES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

<b>Vendredi 14 Juin 2024</b> à partir de 19 heures	Marché des Producteurs au Domaine de Givray
	Tournoi de football « Jérôme Merceron » au Stade
	Soirée concert INTERVALLES à Château-Larcher
<b>Samedi 15 Juin 2024</b> à partir de 11 h 30	40 ans de l'Accueil de Loisirs du Domaine de Givray
<b>Mercredi 19 Juin 2024</b> à 18 h 30	Réunion des bénévoles pour les Heures Vagabondes Salle Jean Monnet
<b>Mercredi 19 Juin 2024</b> à 19 h 00	Réunion publique sur le projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD Jardin de Montplaisir – Salle de Givray
<b>Vendredi 21 Juin 2024</b> à partir de 18 h 00	Fête de la Musique à la Médiathèque – Place Pannonhalma
<b>Samedi 22 Juin 2024</b>	Fête de la Plage à la Filature (animations tout au long de la journée et feu d'artifice
<b>Samedi 22 et Dimanche 23 Juin 2024</b>	Tournée d'été du Badminton au Gymnase
<b>Vendredi 28 Juin 2024</b> à partir de 19 h 00	Festival de musique du Conseil Municipal des Jeunes au Domaine de Givray
<b>Samedi 29 Juin 2024</b> à partir de 20 h 00	Course nocturne (NOCOTCOTURNE) au Domaine de Givray
<b>Dimanche 30 Juin 2024</b>	1 <sup>er</sup> tour Élections législatives
<b>Dimanche 30 Juin 2024</b> à 10 h 30	Messe en plein air au Domaine de Givray
<b>Dimanche 30 Juin 2024</b> à 12 h 00	Repas champêtre des Anciens Combattants au Domaine de Givray
<b>Dimanche 30 Juin 2024</b> à 17 h 00	Balade contée au Domaine de Givray
<b>Jeudi 4 Juillet 2024</b> à 18 h 00	Remise des prix du concours Photos organisé par le Conseil Municipal des Jeunes
<b>Dimanche 7 Juillet 2024</b>	2 <sup>ème</sup> tour Élections législatives
<b>Lundi 8 Juillet 2024</b> à 19 h 00	<b>Conseil Municipal</b>

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

### REMERCIEMENTS

Ligugé le 11 Juin 2024



Le Maire,

Bernard MAUZÉ